

La France venait de soulever le poids de huit siècles d'oppression ;

Son peuple asservi avait jeté le cri de liberté et brisé ses chaînes,

La plébe écrasée avait relevé la tête et réclamé sa place au soleil ;

L'égalité triomphante avait nivelé les préjugés et relevé le faible au niveau du puissant ;

La Fraternité avait rallié ces vieilles provinces que tant d'années de domination avaient tenues en sœurs ennemies ;

La Bastille conquise avait été rasée, et le roi avait coiffé le bonnet phrygien, lorsque dans toute la France retentit ce cri terrible : le roi a gagné les rangs des armées ennemies et va marcher sur Paris pour écraser la Révolution, rétablir la Royauté et vous imposer une nouvelle servitude !

On conçoit quelle stupeur peut saisir tout un peuple en apprenant cette nouvelle.

Qu'on songe aux angoisses du condamné, libre aujourd'hui, aspirant l'air à pleins poumons, se baignant dans les ardeurs du soleil, l'âme toute réjouie, lorsqu'on vient le reprendre pour l'écraser sous les voûtes suintantes du cachot !

Ah, toutes les colères, tous les crimes se conçoivent dans cette circonstance, tous s'excusent !

Rattrapé à Varennes, Louis XVI est ramené à Paris.

C'est lui qui est le prisonnier cette fois.

Niera-t-on au peuple le droit d'avoir puni avec la dernière rigueur l'auteur de l'attentat à sa liberté ?

Voici les trente-trois accusations qui ont été portées contre lui et dont il a eu à répondre devant la Convention :

Vous avez, le 20 juin 1789, attenté à la souveraineté du peuple... — Le 23 juin, vous avez voulu dicter des lois à la nation... — Vous avez fait marcher une armée contre les citoyens de Paris... — Vous avez prêté, à la fédération du 14 juillet, un serment que vous n'avez pas tenu... — Après votre arrestation à Varennes, l'exercice du pouvoir exécutif fut un moment suspendu dans vos mains, et vous conspirâtes encore... — Vous avez paru accepter la Constitution le 14 septembre, et vous travailliez à la renverser avant même qu'elle fût achevée... — Vos frères, ennemis de l'Etat, ont rallié les émigrés sous leurs drapeaux... Votre intelligence avec eux est prouvée par un billet écrit de la main de Louis Stanislas Xavier (plus tard Louis XVIII)... — Vous avez négligé de pourvoir à la sûreté extérieure de l'Etat... — Vous avez donné mission aux commandants des troupes de désorganiser l'armée, de pousser des régiments entiers à la désertion, et de leur faire passer le Rhin

pour les mettre à la disposition de vos frères et de Léopold d'Autriche... — Vous avez chargé vos agents diplomatiques de favoriser la coalition des puissances étrangères et de vos frères contre la France... — Vous avez détruit notre marine... — Vous avez eu dans Paris des compagnies particulières, chargées d'y opérer des mouvements utiles à vos projets de contre-révolution... — Vous avez voulu, par des sommes considérables, suborner plusieurs membres des Assemblées constituante et législative. Des lettres de Dufresne Saint-Léon et plusieurs autres qui vous seront présentées établissent ce fait... — Vous avez fait, le 10 août, la revue des Suisses à cinq heures du matin, et les Suisses ont tiré les premiers sur les citoyens ; vous avez fait couler le sang des Français.

Après l'audition du procès Louis XVI fut reconnu, à l'unanimité, coupable de *conspiration contre la liberté de la nation*.

Puis la Convention par 387 voix contre 334 décréta la *peine de mort*.

Pour juger de la sévérité de la condamnation, il faut se reporter à l'époque, et sentir quel souffle de haine avait passé dans les esprits à l'idée de la destruction possible des libertés.

Qu'on relise les mémoires du temps dans lesquels sont motivés les votes de la plupart des conventionnels.

Drouet, le maître de poste qui avait arrêté le roi à Varennes, avait dit : " Louis a conspiré contre l'Etat, il a fait couler à grands flots le sang des citoyens. Tant d'outrages à la nation, qui le comblait de ses bienfaits, ne peuvent se laver que dans le sang ; je le condamne à mort."

Roux avait dit : " Un tyran a dit qu'il voudrait que le peuple romain n'eût qu'une seule tête pour l'abattre d'un seul coup. Louis Capet, autant qu'il était en lui, a exécuté cet atroce désir. Je vote pour la mort ; et je n'ai qu'un regret, c'est que le même coup ne puisse frapper la tête de tous les tyrans."

Robespierre l'aîné avait dit : " Je suis inflexible pour les oppresseurs, parce que je suis compatissant pour les opprimés ; je ne connais pas l'humanité qui égorge les peuples et qui pardonne aux despotes : je vote pour la mort."

Raffran avait dit : " Je vote la mort du tyran dans les vingt-quatre heures. Il faut se hâter de purger le sol de la patrie de ce monstre odieux."

Barrière, qu'on a appelé plus tard l'*Anacréon de la Guil- lotine*, avait dit : " L'arbre de la liberté croit lorsqu'il est arrosé du sang des tyrans ; je vote pour la mort."

Maure avait dit : " Louis est coupable ; quand il aurait mille vies, elles ne suffiraient pas pour expier ses forfaits ; je vote pour la mort."

Milhau avait dit : " Je vote pour la mort, trop tard peut-être pour l'honneur de la Convention Nationale."

Le député Seconde, faisant un assez mauvais jeu de mots, avait dit : " Je vote pour la mort, l'exécution dans une seconde, car je m'appelle Seconde."

Louis-Philippe-Joseph *Egalité* avait dit : " Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui ont attenté et qui attenteront par la suite à la souveraineté du peuple méritent la mort, je vote pour la mort."

Il y avait passion et enthousiasme patriotique dans tout ceci. L'ami d'un député qui avait voté pour la mort de Louis XVI lui reprocha son vote, parce que celui-ci avait déclaré la veille qu'il croyait le ci-devant roi innocent. " Oui, certes, et je le crois encore, répondit le convention-